



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick BENOIST

Le rapporteur propose l'attribution des subventions aux associations suivantes :



MANIFESTATION	PORTEUR DE PROJET	LIEU DE LA MANIFESTATION	MONTANT
Scènes et médiations	Landes Musiques Amplifiées	MACS	40 000 €
Projet culturel	Centres Musicaux Ruraux	MACS	13 000 €
Projet culturel	Scène aux champs	Saubrigues	25 000 €
Enseignement des arts du cirque	École de cirque Galaprini	MACS	10 000 €
Lieu de création et accompagnement jeunes	Androphyne Kontainer	Angresse et MACS	10 000 €
Promotion de la lecture et de la littérature jeunesse	Lire sur la vague	Soorts-Hossegor et Seignosse	10 000 €
Festival BD et arts graphiques	Labenne en bulles	Labenne	2 000 €
Festival Opéra des Landes	Association pour l'Art Lyrique en Aquitaine	Soustons et MACS	22 000 €
Concerts de musique classique	Mélomanes Côte Sud	Soorts-Hossegor et MACS	2 500 €
Banana festival	Enjoy promotion	Labenne	1 500 €
Festival de musiques actuelles	C'Rock Maïs	Messanges	1 500 €
Little festival et street art tour	Little is better	Labenne, Soorts-Hossegor, Seignosse et Capbreton	5 000 €
3° festival - Barthes de l'Adour	Fury Barthes	Sainte-Marie-de-Gosse	500 €
Festival artistique de valorisation du patrimoine local et de l'Adour	Festiv'Adour	Saubusse, Saint-Jean-de-Marsacq et Saint-Martin-de-Hinx	10 000 €
Festival d'Arts Nect'Art de mots & Ici ou l'Art	Estanqu'Arts	Azur, Messanges et Vieux-Boucau	1 800 €
La guinguette de la baleine	We Art	Capbreton	1 000 €
Festival de théâtre - Bulles #8	Bulles & Cie	Labenne	1 000 €
Court-métrage « Comme la dune »	La petite garde	Seignosse	1 000 €
Histoires d'Adour	Marsacq mémoire et patrimoine	Saint-Jean-de-Marsacq	1 000 €
TOTAL ASSOCIATIONS / MANIFESTATIONS CULTURELLES			158 800 €

Le rapporteur propose l'attribution des participations aux communes suivantes :

MANIFESTATION	PORTEUR DE PROJET	LIEU DE LA MANIFESTATION	MONTANT
Salon du livre	Commune de Soorts-Hossegor	Soorts-Hossegor	10 000 €
Festival de jazz	Commune de Capbreton	Capbreton	10 000 €
Festival du conte	Commune de Capbreton	Capbreton et MACS	10 000 €
Projet chorégraphique de territoire	Commune de Soustons	Soustons et MACS	10 000 €
South Town Jazz	Commune de Soustons	Soustons	3 000 €
Rencontres enchantées	Commune de Saubrigues	Saubrigues	10 000 €



Festival Latinossegor	Commune de Soorts-Hossegor	Soorts-Hossegor	3 000 €
Journée découverte autour de l'église rénovée	Commune de Saubusse	Saubusse	500 €
TOTAL COMMUNES / MANIFESTATIONS CULTURELLES			56 500 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, modifiée ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2022 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que les actions organisées à l'initiative des associations et communes précitées participent pleinement du développement de l'offre culturelle sur le territoire intercommunal ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution, dans les conditions mentionnées dans les tableaux ci-dessus, des subventions et des participations aux projets culturels pour l'année 2025, pour un montant total de 215 300 €,
- de prendre acte de la conclusion, suivant décision du président, de conventions d'objectifs avec les associations bénéficiaires de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2025, articles 657341 et 65748.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

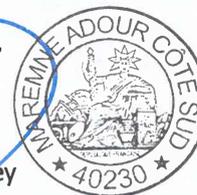
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié en ligne le 07/04/2025

ID : 040-244000865-20250327-20250327D02I-DE

